

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2023

Le 24 février 2023 à 20h30

**Président de séance :**

- M Alain LIMOUSIN

**Secrétaire de séance :**

- Mme Régine CHARRET
- Mme Yvette CREPET

**Membres présents ou représentés :**

- M Didier POMMIER
- M Cédric BONHOMME
- Mme Nathalie PANAZZA
- Mme Christine MAGAUD
- Mme Régine CHARRET
- Mme Véronique FAURE
- M Sylvain LEVET
- M Jean Claude MAYEUX
- M Pierre PONVIANNE
- Mme Yvette CREPET
- M. Bernard ORIOL
- M Jean Louis VRAY
- Mme Gaëlle DEAL (pouvoir à Mme Véronique FAURE)
- Mme Bernadette EL ASRI (pouvoir à M. Pierre PONVIANNE)

**Quorum :**

Quinze élus présents ou représentés sur quinze

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Personnel
- Ecole
- Finances
- Travaux en cours
- Loire Forez Agglomération
- Questions diverses

---

Approbation du procès-verbal de séance du 27/01/2023 :

Après lecture en séance du procès-verbal du précédent conseil municipal, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Personnel :

- Point sur les absences :
  - Un agent de l'école a été absent du 2 au 3 février et est actuellement absente depuis le 17 février jusqu'au 1<sup>er</sup> mars. En son absence elle a été remplacée par Murielle PAGNEUX, secrétaire de mairie.
  - La directrice du périscolaire a été absente du 23 au 24 février 2023.
  - Sofia ROBERT directrice du périscolaire, actuellement en congé parental, reprendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2023.
  - L'agent du service technique, embauché par l'association de la Promotion de l'emploi, est absent et devrait reprendre ses fonctions le 27 février 2023.
- La mairie a reçu une demande pour un stage CAP petite enfance d'un an à compter de septembre 2023. Cette candidature sera revue lors d'un prochain conseil municipal.
- Chaque année, la commune fournit les tenues vestimentaires (Equipement de protection individuelle) aux employés des services techniques. La somme allouée sera majorée de 50 euros soit 350 euros par salarié.
- CDG42 : Médiation préalable obligatoire :  
L'adhésion est gratuite mais payante si utilisée : forfait de 400 euros pour 8 heures puis 50 euros par heures supplémentaires.

### Ecole :

- Un artisan installé sur la commune et résidant sur St Maurice en Gourgois demande une dérogation pour l'inscription de deux enfants dans notre école. Un troisième enfant est gardé par une assistante maternelle de Luriecq.  
La commune de St Maurice en Gourgois accepte cette demande de dérogation mais ne participera pas aux frais de scolarité.  
Le conseil municipal accorde cette dérogation.
- La suppression d'une classe à la rentrée 2023 a été validée par l'inspection académique.

### Finances :

- Suite au changement de trésorerie de St Just St Rambert à Montbrison, Mme GUILLOT, conseillère aux décideurs locaux de Montbrison, est venue se présenter au conseil le 14 février 2023 afin d'échanger sur cette nouvelle organisation.  
Un nouveau rendez-vous est fixé le 9 mars 2023 à 9 heures pour la préparation du budget 2023.
- Nos contrats actuels n'étant pas avantageux (contrats avec tarifs non réglementés), la municipalité négocie auprès d'EDF de nouveaux contrats à tarifs réglementés.  
L'école reste sous un contrat non réglementé car la puissance utilisée est supérieure à 36 kWh (ticket jaune).

### Travaux en cours :

- Salle du Théâtre :  
Une réunion du conseil municipal est prévue le samedi 25 mars 2023 à 8h30 sur place afin d'étudier la réfection de ce local.
- PLU :  
Une réunion avec LFa a eu lieu le 9 février 2023. Quelques modifications ont été apportées notamment sur des changements de destination concernant certaines propriétés.
- Toilettes publiques :  
Deux devis ont été demandés. L'un à la société SANISPHERE pour des toilettes sèches pour un montant de 39 185€ HT, et l'autre à la société SAGELEC pour des toilettes publiques automatiques anti vandalisme pour un montant de 37 920€ HT. Après discussion, le conseil municipal a retenu l'offre de la société SAGELEC.
- Mur Sommeriecq :  
Lors de la réunion du 2 février 2023 avec les services de LFa et le Conseil Départemental, il a été évoqué plusieurs scénarii pour rétrocéder cet ouvrage à la commune.  
Le conseil municipal n'est à ce jour pas favorable.  
Il est en attente d'un courrier du Conseil Départemental qui détaillera les modalités de rétrocession, afin d'avoir les éléments nécessaires et prendre une décision définitive.

### LFa - Loire Forez agglomération :

- Beaucoup d'enfants se sont inscrits et ont été présents aux centre ados et centre aéré pendant les vacances de février (du 6 février au 10 février). Ce service est apprécié par les parents et tout se déroule dans les meilleures conditions pour le bien-être des enfants. A l'avenir, LFa souhaite que les centres soient gérés par l'organisme Léo Lagrange.
- Compostage partagé :  
Ce point sera discuté lors d'un prochain conseil municipal.

### Questions diverses :

- Un trail est prévu le 25 juin 2023.  
Parcours de 60 km entre Feurs et Montbrison. Quatre personnes bénévoles sont sollicitées pour la sécurité.
- L'assemblée générale du comité d'animation a eu lieu vendredi 17 février 2023. Trois nouveaux membres ont intégré l'association.

Une subvention va être demandée à la municipalité.

- Le logement situé au 1er étage du bâtiment de la médiathèque a été reloué à compter du 15 février 2023.
- DIA CORNILLON/REGIOR-GOUDON : la mairie ne préempte pas.
- DIA JAYOL/CAMPIDELLI : la mairie ne préempte pas.

L'ordre du jour étant épuisé le Président clôture la séance à 23h20.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au vendredi 31 mars 2023 à 20h30.

Le président de séance :  
Alain LIMOUSIN



Les secrétaires de séance :  
Régine CHARRET



Yvette CREPET



